



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le SPVM débouté par le Conseil des services essentiels :

La Fraternité des policiers et policières de Montréal heureuse de cette décision

Montréal, le jeudi 25 septembre 2008. – La Fraternité des policiers et policières se réjouit de la décision du Conseil des services essentiels qui a été rendue aujourd’hui en fin de journée, à l’effet de ne pas interdire le port du pantalon de camouflage par les policiers et policières de Montréal, tel que le lui demandait le Service de police de la Ville de Montréal.

Depuis lundi, les policiers de Montréal ont mis en œuvre la deuxième phase des moyens de sensibilisation qu’ils exercent pour convaincre leur employeur de revenir à la table de négociation afin d’en arriver à un renouvellement négocié de leur convention collective, qui est échue depuis décembre 2006.

Le président de la Fraternité, Yves Francoeur, espère que cet épisode devant le Conseil des services essentiels ramènera le SPVM et la Ville de Montréal à de meilleures dispositions : « le seul argument du Service pour interdire le port de pantalons de camouflage reposait sur la perception que cela pourrait mettre en péril la sécurité des policiers et de la population. Mais le SPVM n’a jamais pu produire la moindre preuve à cet égard : depuis le début de juillet, ni le jean, ni la casquette rouge ni les autres types de pantalons qui sont portés par nos membres n’ont occasionné le moindre problème à quiconque. » La Fraternité réitère que les moyens de sensibilisation qu’elle met en œuvre n’altèrent en rien la qualité du travail de ses membres.

La Fraternité est prête à retourner à la table de négociation, à défaut de quoi, le long processus de l’arbitrage s’enclenchera sous peu. L’objectif de la Fraternité dans cette négociation consiste à ce que les conditions de travail des policiers et policières de la métropole du Québec correspondent au niveau de responsabilités, de stress et de danger avec lesquels ils doivent composer.